

*Cl.* Dess. Orchestre Inyala

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI  
S/o de Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports  
KIGALI

Excellence Monsieur le Président,

Faisant référence à l'Ordre de Mission n°217/01.04 du 14 février 1979 par lequel Vous nous autorisez, Monsieur HELIYINKA Jean Technicien à l'Office Rwandais d'Information et soi-même, à accompagner l'Orchestre INYALA lors de son déplacement au BURUNDI du 14 au 16 février 1979.

Faisant référence aussi à la communication verbale par laquelle son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du RWANDA au BURUNDI nous a annoncé Votre décision de prolonger le séjour de l'orchestre INYALA au BURUNDI pendant 7 jours, c'est à dire du 19 au 25 février 1979.

Faisant référence enfin au télégramme n°027/04.11.08 (c) du 19/2/1979 émanant de l'Ambassade du Rwanda à Bujumbura et dont je transmette la photocopie en annexe de la présente, j'ai l'honneur de Vous demander de bien vouloir examiner la possibilité de nous accorder les frais de mission pour les 7 jours supplémentaires. En effet, Excellence Monsieur le Président, nous nous sommes débrouillés pour les frais de logement et de nourriture qui n'avaient pas été prévus pour ces 7 jours.

Aussi espérons-nous que cette situation sera régularisée.

En attendant une suite favorable à sa requête, je Vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

HELIYINKA Jean Baptiste  
Chef de Division Folklore et Lendire  
au Ministère de la Jeunesse et des Sports

C.P.I.:

→ Monsieur le Ministre des Affaires  
Étrangères et de la Coopération

KIGALI

→ Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda  
à BUJUMBURA

ETAT PRIORITE ABSOLUE  
DESTINATAIRE MINIJEUENESSE KIGAKLI

*Rijewe*  
*M*

TELEX NO 027/04.11.08(C) D'ORDRE DU PRESIRWANDA ORCHESTRDE IMPALA  
DOIT RESTER AU BURUNDI JUSQUE DIMANCHE 25 COURANT STOP  
PRIORANCE INTERVENIR AUPRES EMPLOYEURS DES MISICIENS POUR LEUR  
VIVER DIFFICULTES EVENTUELLES FULLSTOP

AMBARWANDA BUJUMBURA LE 19 /2/10 979  
BIEN RECU SVP 3 ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

19 FEV 1979  
16:00

ETAT PRIORITE ABSOLUE  
DESTINATAIRE MINIJEUNESSE KIGAKLI

*Nijemuse*  
*[Signature]*

TELEX NO 027/04.11.08(C) D'ORDRE DU PRESIRWANDA ORCHESTRDE IMPALA  
DOIT RESTER AU BURUNDI JUSQUE DIMANCHE 25 COURANT STOP  
BLIGEANCE INTERVENIR AUPRES EMPLOYEURS DES MISICIENS POUR LEUR  
VITER DIFFICULTES EVENTUELLES FULLSTOP

AMBARWANDA BUJUMBURA LE 19 /2/10 979  
BIEN RECU SVP B ?~~~~~

19 FÉV 1979  
*16:00*